



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 8 juillet 2025 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 5 686 268 Chemin de la Martine, Zone H-42

Nature et effet :

- Régulariser un abri d'hiver Martine d'une hauteur de 3,65 mètres présent au lot 5 686 268 chemin de la Martine alors que la norme applicable, via l'article 7.2.5 du règlement de zonage #603 stipule qu'un abri d'hiver ne peut pas dépasser 3,5 mètres de hauteur.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 23^{ème} jour de juin 2025

Stéphane Simard, directeur-général, sec.-très.